

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 38
POUR : 38
CONTRE : 0
Abstentions : 1
Date de la convocation :
5 avril 2023
Date d'affichage :
5 avril 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO, absente excusée (représentée par Lucette LABOUR) - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGALT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Cloria JAOLAZA - François CAMBURET - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN - Hubert NAULOT -
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE

Objet de la délibération
PLATEFORME DOC N'DOC
ADHESION

La collectivité a rencontré à plusieurs reprises les professionnels de santé de notre territoire afin de cerner leurs difficultés et leurs attentes. Sont apparus comme prioritaires leurs besoins de remplacement pour les congés ou maladie mais aussi la difficulté de trouver des professionnels ayant envie de s'installer durablement.

Elle a également rencontré une des fondatrices de la plateforme DOC N'DOC qui met en relation les professionnels pour des remplacements et également permet de promouvoir les besoins pour des installations. Les professionnels inscrits sur la plateforme sont des médecins généralistes, des spécialistes, des dentistes, des pharmaciens, des kinésithérapeutes.

Chaque professionnel de notre secteur disposera d'un code d'accès pour gérer ses annonces, contacter les candidats.

La collectivité reste administrateur mais elle a besoin d'une forte implication des professionnels pour que cela fonctionne. Les recrutements se feront en direct avec les professionnels en place ou officine ou SCM.

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec DOC N'DOC d'une durée de 2 ans (1 an renouvelable 1 fois) pour un montant de 6 000 € HT (7 200 € TTC).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 38 voix POUR et 1 abstention (Marie-Laure GRIMARD),

APPROUVE les termes de la convention de partenariat proposée par DOC N'DOC.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec DOC N'DOC, d'une durée de 2 ans (1 an renouvelable 1 fois), pour un montant annuel de 6 000 € HT (7 200 € TTC).

AUTORISE le Président à signer tout document rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 17/04/2023